

FAQ

1. Où puis-je trouver le nom des relais locaux de ma zone géographique ?

Vous pouvez retrouver sur le site Internet de la Colas Team Cup le nom des relais locaux de votre zone géographique.

Se rendre sous l'onglet « Relais locaux », cliquez sur votre zone géographique, les noms de vos relais locaux apparaîtront.

En cas de doute, n'hésitez pas à contacter l'équipe organisatrice.

2. Où puis-je trouver mon numéro de matricule nécessaire à mon inscription à la Colas Team Cup ?

Le numéro de matricule contient 6 chiffres, il correspond à votre identification au sein du groupe Colas. Vous pouvez le trouver sur votre fiche de paie ou en accédant à votre compte ColasWay.

3. Le fait de remporter un tournoi de football permet-il une qualification automatique en finale ?

La qualification pour la finale se fait sur trois critères : La performance, le soutien des supporters et l'activité sur le réseau social Instagram.

Ainsi, vous pouvez remporter votre tournoi mais ne pas être qualifiés pour la finale car une autre équipe aura cumulé davantage de points sur l'ensemble de ces critères.

Pour connaître la répartition des points attribués entre performance, soutien des supporters et activité sur le réseau social Instagram, rendez-vous sur la charte CTC disponible sur le site Internet dédié à la compétition.

4. Est-il possible d'inscrire une équipe de foot à 5 qui n'est pas complète ?

Pour vous inscrire à l'épreuve de football à 5 de la Colas Team Cup, vous devez être au minimum 5 joueurs. Sinon, la demande d'inscription ne sera pas enregistrée.

5. Y'a-t-il un équipement obligatoire à porter lors des qualifications ?

Aucune tenue n'est obligatoire mais nous vous recommandons de prévoir une tenue de sport adéquate à la pratique du football ou de la course à pied.

6. Est-ce que la Colas Team Cup est ouverte aux personnes extérieures au groupe Colas ?

La Colas Team Cup est une compétition interne réservée exclusivement aux collaborateurs et collaboratrices majeurs du groupe Colas en contrat à durée

indéterminée (CDI), en contrat de travail longue durée ou en contrat d'apprentissage, à condition d'être toujours en poste en mars 2026.
Les personnes en CDD, stage et intérim ne pourront pas participer.

7. Combien de qualifiés par discipline dans ma zone géographique ?

Vous trouverez le détail et la répartition exacte du nombre de qualifiés par discipline et par zone géographique dans la charte de la Colas Team Cup : Article 2.5 Sélection des finalistes.

8. Je rencontre un problème avec mon inscription et je ne trouve pas la solution sur le site Internet. A qui puis-je m'adresser ?

Dans le cas où vous rencontriez une difficulté sur votre inscription, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante : inscriptions@colas-team-cup.com

9. Je souhaite avoir des informations que je ne trouve pas sur le site la Colas Team Cup. A qui puis-je m'adresser ?

Dans le cas où vous souhaiteriez des informations relatives à la Colas Team Cup, vous pouvez vous référer à la charte de la compétition ou envoyer un mail à l'adresse suivante : info@colas-team-cup.com

10. Comment créer un compte Instagram me permettant de remporter les e-points associés au critère d'activité sur le réseau social ?

Pour créer un compte Instagram, vous devez télécharger l'application Instagram sur votre téléphone ou votre tablette, puis créer un profil avec une adresse mail valide. Lors de votre inscription, ou dans un second temps sur votre espace personnel du site Internet Colas Team Cup, vous pourrez saisir votre nom d'utilisateur Instagram qui sera relié automatiquement à la compétition.

Pour une équipe de football, vous pourrez associer les comptes Instagram de tous les joueurs, ils seront reliés automatiquement à votre équipe.

11. Comment va être organisé le tournoi de football qualificatif dans ma zone géographique ?

Les tournois de football seront organisés dans votre zone géographique par les relais locaux dédiés à votre zone. Vous recevrez un email informatif de leur part avec la date, la localisation et le tableau du tournoi.

Vous retrouverez le nom des relais locaux de votre zone sur le site internet ou dans la charte à l'article 1.4. Les zones géographiques.